



# Table des matières

Introduction	3
Comment fonctionne le classement tarifaire?	
Le système harmonisé international	
Liste tarifaire harmonisée des ÉU. pour les importations— et Annexe B pour les exportations	6
Objectif des codes de classement	
Assurer un classement adéquat	
Exportation des ÉU.—Codes de l'Annexe B	
Importation au Canada—Système tarifaire des douanes  Comprendre le système tarifaire des douanes du Canada  Trouver le bon code de classement tarifaire	12
Éviter les erreurs de classement	17
Qui est responsable des renseignements fournis aux douanes?	20
Corriger un classement tarifaire inapproprié  Erreurs dans les documents de douane américains  Erreurs dans les documents de douane canadiens	22
Conclusion	26
Références	29



Le classement tarifaire est le processus servant à déterminer le bon code tarifaire pour les marchandises qui franchissent les frontières internationales. Il s'agit d'une étape inévitable, mais très importante, du processus de dédouanement mondial, puisque le code tarifaire assigné à l'envoi déterminera, entre autres, les droits et l'admissibilité à la franchise de droits. Il peut toutefois être difficile de trouver le bon code. Il est facile de commettre une erreur qui pourrait entraîner un paiement insuffisant ou excessif de droits, l'annulation des avantages de l'accord de libre-échange, des pénalités punitives et des retards dans le processus de dédouanement.

Prenez le <u>Snuggie</u>, la couverture à manches offerte aux consommateurs américains en 2008.

Selon <u>le New York Times</u>, la vente du Snuggie a été fondée sur une stratégie d'infopublicité qui a rapidement attiré

l'attention de grands animateurs de télévision, notamment Jay Leno et Ellen DeGeneres. Il n'a pas fallu longtemps, rapporte le <u>Times</u>, avant que la marque « devienne virale, recueille des millions de vues sur YouTube et engendre des centaines de publicités parodiques ».

Le fabricant du produit, Allstar Products Group, s'est retrouvé grandement avantagé en raison de l'explosion des ventes du Snuggie. À la fin de 2010, soit deux ans après son lancement, <u>l'entreprise estimait</u> avoir vendu l'équivalent d'un Snuggie pour environ 12 résidents des États-Unis.

Mais les agents des douanes sont intervenus. Un débat a ensuite eu lieu sur la façon exacte de classer le Snuggie, qui est fabriqué en Chine, aux fins tarifaires. L'entreprise soutenait que son produit était une couverture, ce qui signifie que chaque Snuggie entrant au pays serait assujetti à un taux tarifaire de 8,5 %. Toutefois, le Service de douanes et de protection frontalière (CBP) des États-Unis a déclaré que le produit appartenait à la catégorie de « robe ou vêtement sacerdotal » et qu'il devait être assujetti à un taux tarifaire de 14,9 %.

Le fabricant a intenté une poursuite devant le Tribunal de commerce international des États-Unis et, en 2017, le tribunal a statué que le Snuggie était une couverture. Une analyse menée par la <u>National Public Radio</u> a permis d'estimer que cette décision a aidé le fabricant à économiser jusqu'à 16 millions de dollars en frais de douane, sur la base des activités de vente de 2013.

Comme cette affaire très médiatisée le démontre clairement, le classement tarifaire peut avoir des répercussions considérables pour les expéditeurs participant au commerce international. Voici quelques leçons apprises :

- L'importance d'attribuer le bon code tarifaire à un envoi transfrontalier.
- Les répercussions financières associées au classement tarifaire.
- Ces légères variations peuvent différencier un code de classement tarifaire d'un autre, mais ont de vastes répercussions tarifaires.
- Les entreprises ont des options pour contester les litiges liés au classement tarifaire.

Selon le CBP, il existe un classement tarifaire unique pour chaque produit. Et avec des milliers de codes de classement parmi lesquels choisir, il incombe à chaque importateur de trouver les codes appropriés.

Comme l'indique clairement le résumé suivant, les expéditeurs des É.-U. et du Canada ont beaucoup à gagner à comprendre le processus de classement tarifaire. Chaque pays prend au sérieux la nécessité d'avoir un classement tarifaire précis et peut imposer des pénalités et retarder les envois en cas de classement erroné.

Toutefois, grâce à une bonne compréhension du processus et à des conseils pour choisir le classement approprié, un expéditeur peut réduire au minimum le risque de faire une erreur. La discussion suivante donne un aperçu du processus, y compris de l'information sur les systèmes de classement aux É.-U. et au Canada ainsi que sur les ressources qui offrent de l'aide.





# Comment fonctionne le classement tarifaire?

Imaginez un monde sans code de la route. Un endroit où à peu près tout le monde fait ce qu'il veut, et bien sûr, où votre véhicule aurait toujours le droit de passage. Ce serait chaotique. Imaginez maintenant le même genre de scénario dans le monde du commerce mondial : Chaque pays ayant ses propres normes et règles et où il n'y a aucune compatibilité entre les nations. C'est le chaos, n'est-ce pas?

Heureusement, les pays ont reconnu la nécessité d'uniformiser les pratiques commerciales mondiales et ont demandé à <u>l'Organisation mondiale des douanes</u> (OMD) d'établir un ensemble de règles et de superviser leur application. Située à Bruxelles, en Belgique, l'OMD est la « seule organisation qui soit compétente à l'échelon international en matière douanière et qui est le porte-parole de la communauté douanière internationale ».

# Le système harmonisé international

Le développement, la mise en œuvre et l'actualisation d'un système uniforme de codes pour identifier les envois du commerce international sont au cœur du travail de l'OMD. Le système, connu sous le nom de <u>Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises</u> (Système harmonisé ou SH), contient des codes uniques à six chiffres pour environ 200 000 produits différents. Ce système classe environ <u>98 %</u> des marchandises échangées dans le monde.

Grâce au SH, un produit provenant d'un pays portera le même code d'identification que le même produit fabriqué dans un autre pays. Par exemple, une orange cultivée en Espagne recevra le même code du SH qu'une orange cultivée aux États-Unis. Sans le SH, le commerce mondial subirait tous les problèmes liés à un mélange de codes et d'identifiants déconnectés.

Selon l'OMD, le Système harmonisé offre une structure « logique » dans laquelle plus de 1 200 positions sont regroupées

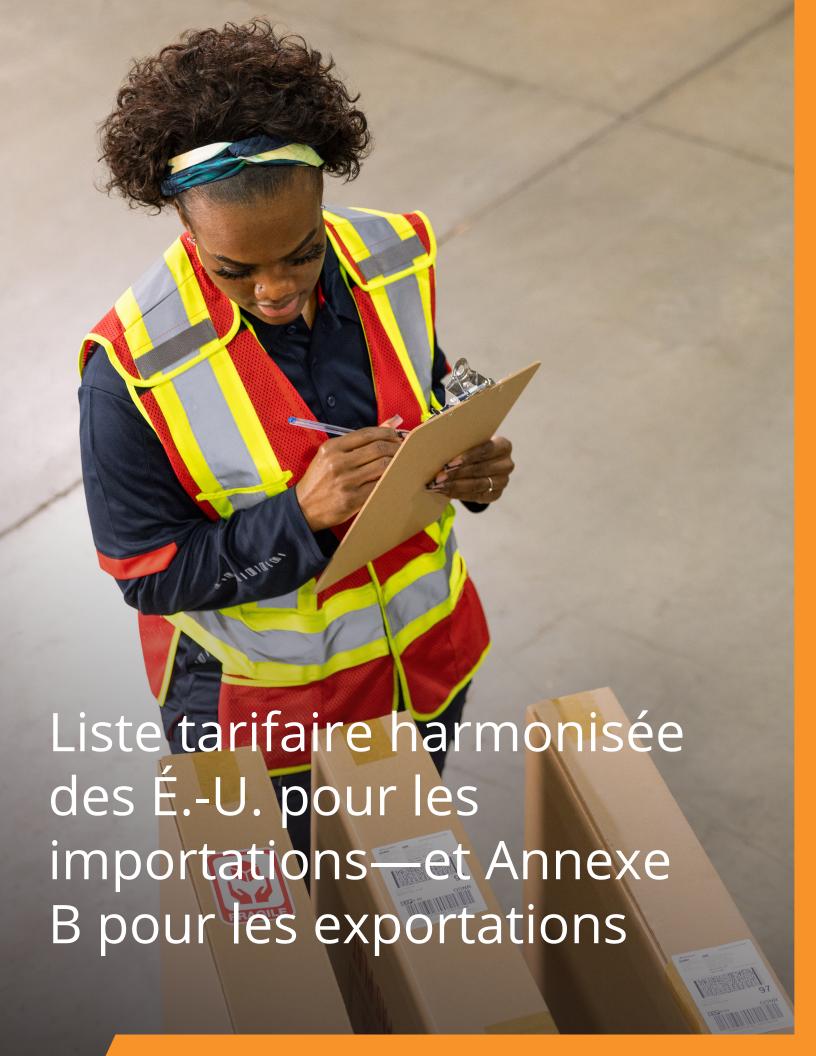
en 96 chapitres. Les 96 chapitres sont organisés en 21 sections. Chacune des 1 200 positions est identifiée par un code à quatre chiffres, dont les deux premiers chiffres indiquent le chapitre contenant la position, tandis que les deux derniers chiffres indiquent l'emplacement de la position dans le chapitre.

Par exemple, le classement du SH pour les « pièces d'aspirateur » est 850870. Le code se divise comme suit :



Les codes du Système harmonisé sont mis à jour tous les cinq ans, la dernière version date de 2022, dans laquelle 351 changements ont été adoptés. Des dispositions particulières ont été ajoutées, par exemple, pour refléter le commerce émergent de déchets électriques et électroniques, appelés déchets électroniques. Des mesures d'adaptation ont également été prises pour les véhicules aériens sans pilote, « appelés communément des drones », selon l'OMD.

Aujourd'hui, plus de 200 pays ont adopté le SH, ce qui signifie que des codes uniformes sont en place partout dans le monde pour aider à réduire au minimum les litiges et à établir des règles de conduite claires. Tous les participants au programme du SH utilisent les mêmes codes à six chiffres, mais ils sont autorisés à ajouter des codes de qualification afin de saisir des données précises sur le mouvement des marchandises qui traversent leur frontière.



# Liste tarifaire harmonisée des É.-U. pour les importations—et Annexe B pour les exportations

Les États-Unis ont adopté le Système harmonisé international en adoptant la Omnibus Trade and Competitiveness Act of 1988. Cette loi autorisait le <u>tarif douanier fondé sur le Système harmonisé</u> (Harmonized Tariff Schedule, HTS) à fournir une liste américaine de tous les classements de produits et de tous les taux tarifaires. Le HTS est géré par la <u>Commission du commerce international</u> (International Trade Commission, ITC).

Un code d'importation du HTS est composé de dix chiffres. Les six premiers chiffres, la racine du code, sont basés sur le SH international, tandis que les quatre chiffres suivants sont uniques aux États-Unis.

« Le HTS est conçu pour que chaque article soit classé dans une seule catégorie, explique <u>l'ITC</u> dans un tutoriel en ligne. « Il est divisé en chapitres, chacun d'eux comportant un numéro à deux chiffres. Chaque catégorie de produit dans les différents chapitres est désignée par 4, 6, 8 ou 10 chiffres. Les catégories à quatre chiffres sont appelées positions, et les classements à six, huit et dix chiffres sont appelées sous-positions. »

# Objectif des codes de classement

La Liste tarifaire harmonisée <u>classe</u> plus de 10 000 groupes de marchandises en fonction de leur composition matérielle, de leur nom et/ou de leur fonction prévue. Ce faisant, elle assure l'uniformité des marchandises qui entrent aux États-Unis pour la communauté du commerce international. Mais la liste des codes sert également à d'autres fins :

- Tarifs douaniers. Chaque code tarifaire a un taux de droit correspondant. Une fois qu'un code tarifaire est attribué à un envoi en particulier, l'expéditeur connaît le coût des droits de douane pour importer ce produit dans un pays donné. Toutefois, une entreprise doit également savoir que le HTS comprend des « notes »» et des « règles » qui décrivent les conditions particulières qui doivent être respectées pour obtenir un traitement tarifaire particulier.
- Données commerciales. Les organismes gouvernementaux utilisent les données du HTS pour faire le suivi des flux des marchandises à destination et en provenance du pays. En fonction de ces renseignements, un pays déterminera le volume d'importation/d'exportation. Les données du SH sont également utilisées pour surveiller les activités commerciales mondiales.
- Accords de libre-échange. Vous trouverez l'information sur l'admissibilité aux avantages de l'Accord de libre-échange dans la section « Notes générales » du HTS. Il y a actuellement 36 notes générales, dont plusieurs portent sur des dispositions particulières d'un accord de libre-échange. Par exemple, la note générale 11 contient des renseignements sur l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). L'ACEUM élimine les droits de douane sur tous les produits nationaux expédiés entre les É.-U., le Canada et le Mexique, mais il contient des directives très précises sur ce qui est considéré comme étant de la production nationale. La note générale du chapitre 11 contient des directives spécifiques pour toutes les catégories de produits.



- Admissibilité à l'importation. Ce ne sont pas tous les produits qui peuvent être importés aux États-Unis. La plupart le sont, mais certains produits en sont exclus, pour diverses raisons. Selon les conseils de Braumiller Law, les catégories restreintes peuvent comprendre les marchandises provenant de pays sous embargo, les produits de contrebande, les produits contrefaits ou les produits restreints par un certain organisme gouvernemental. Le classement dans le HTS d'un produit peut être une indication initiale qu'un produit est interdit d'importation ou assujetti à des restrictions.
- Règlements des autres organismes
  gouvernementaux. Un code du HTS peut
  également identifier les produits qui sont
  de la responsabilité d'un « autre organisme
  gouvernemental ». Le CBP applique les exigences
  d'importation au nom de plusieurs dizaines d'autres
  ministères, de la Food and Drug Administration à
  la Environmental Protection Agency. Selon l'analyse
  de Braumiller, « le classement d'une automobile
  dans le chapitre 8 du HTS entrainera l'application
  d'exigences particulières en matière de sécurité et
  d'environnement. Si l'importateur ne respecte pas ces
  exigences non tarifaires, l'entrée aux États-Unis sera
  refusée à l'automobile. »
- Droits antidumping et compensateurs.
  Un importateur peut également utiliser un code de classement tarifaire afin d'obtenir une compréhension générale, et non définitive, de la responsabilité potentielle en matière de droits antidumping ou compensateurs. La International Trade Administration dresse une liste de toutes les requêtes actuelles en matière de droits antidumping et compensateurs qui désigne les marchandises touchées par code de classement tarifaire.



# Assurer un classement adéquat

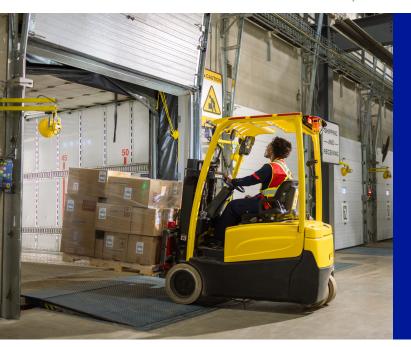
De l'aveu même du CBP, déterminer le bon classement d'un produit peut être une tâche très déroutante. Les différences entre les catégories de classement peuvent être subtiles, mais elles peuvent entrainer des obligations tarifaires très différentes. Il faut faire preuve d'une grande prudence et un importateur doit se servir d'un certain nombre d'outils conçus pour faciliter le processus :

- Notes générales relatives au HTS. Le Système tarifaire harmonisé contient des notes détaillées et des directives intitulées « Règles générales d'interprétation » qui clarifient chaque chapitre du HTS. Un expert de l'industrie, John Goodrich, considère les règles d'interprétation comme étant les directives pour déterminer le bon code de classement. « Vous devez chercher dans le HTS jusqu'à ce que vous trouviez le classement spécifique », explique Goodrich. « Vous pouvez également éliminer tous les autres classements jusqu'à ce qu'il ne vous reste rien d'autre que le classement [adéquat]. »
- Des outils de recherche des codes tarifaires en ligne sont offerts aux importateurs et aux exportateurs des É.-U. La International Trade Commission offre une base de données en ligne pour les importateurs, et le U.S. Census Bureau possède un outil de consultation de l'annexe B au moyen duquel les codes d'exportation de l'annexe B peuvent être déterminés. En outre, la U.S. International Trade Administration offre une ressource en ligne, <u>l'outil</u> tarifaire de l'ALE, qui aide les entreprises américaines désirant exporter au Canada, au Mexique et dans tous les autres pays avec lesquels les É.-U. ont conclu un accord de libre-échange.

N'oubliez pas toutefois qu'une correspondance avec la base de données ne garantit pas un classement adéquat. Comme l'indique l'ITC: « Songez au classement d'un couteau de cuisine avec une lame en céramique. Une recherche de mots ou une recherche informelle dans la Grille tarifaire peut mener à la position 8211 (« Couteaux avec lames tranchantes, dentelées ou non »). Toutefois, la note 1 du chapitre 82 exclut les articles avec lame de céramique du chapitre 82. Le classement approprié se trouve au chapitre 69 en tant qu'article en céramique. »

Il peut également y avoir des circonstances dans lesquelles un produit peut sembler appartenir à plusieurs catégories. Par exemple, les vis peuvent être placées sous la position 7318 « Vis, boulons, écrous », mais aussi sous la position 8708 « Pièces et accessoires de véhicules à moteur ». En règle générale, il faut choisir la position la plus précise et qui, selon l'ITC, décrit le « caractère essentiel » d'un produit. Dans cet exemple, la position 7318 serait la plus appropriée.





Purolator a officiellement ouvert son nouveau centre de tri national de 443 084 pieds carrés, le plus grand et le plus moderne de son réseau. Situé stratégiquement près de plusieurs autoroutes importantes à Toronto, le centre de tri national triplera la capacité de l'ancien établissement de tri de l'Ontario de Purolator et augmentera les capacités de son réseau grâce à de nouvelles automatisations de classe mondiale et à des technologies avancées de balayage et de tri.

**En savoir plus** 

• **Décisions anticipées.** Afin d'éliminer l'incertitude au sujet du classement tarifaire d'un produit, une entreprise peut demander une <u>« décision anticipée »</u> exécutoire de la part du CBP. Le site Web du CBP indique ce qui suit : « Le Service des douanes des États-Unis exhorte toutes les parties engagées dans des transactions liées à l'importation de marchandises aux États-Unis à obtenir un avis exécutoire du Service des douanes avant d'entreprendre cette transaction. »

Les directives écrites du CBP sont généralement émises sous la forme d'une « lettre de décision » après un examen approfondi d'une demande par une partie intéressée, habituellement un importateur ou un exportateur. Toute demande de décision anticipée doit être présentée par écrit et doit comprendre plusieurs renseignements, notamment :

- Une description complète de la marchandise dans son état d'importation.
- · Les matériaux des composantes
- La principale utilisation du produit aux États-Unis.
- · La désignation commerciale, commune ou technique.
- Les documents d'illustration, croquis, photographies numériques, organigrammes, etc.
- L'analyse chimique, les organigrammes, le numéro d'enregistrement du Chemical Abstract Registry, etc.
- · Toute exigence particulière en matière de facturation.
- Tout autre renseignement pouvant aider à classer l'article.

Les décisions anticipées sont exécutoires, c'est-à-dire qu'un importateur qui demande et reçoit une décision est tenu d'en respecter les modalités. Cela signifie donc que si un importateur n'est pas d'accord avec le classement tarifaire émis par le CBP, l'information doit tout de même figurer sur tous les documents de douane. En échange, les importateurs sont assurés que les envois ne feront pas l'objet d'un examen plus approfondi qui pourrait entrainer des retards à leur arrivée à la frontière.

# · Base de données sur les décisions anticipées.

Les importateurs américains peuvent éviter d'avoir à demander décision anticipée exécutoire en ayant recours à la base de données interrogeable du CBP sur les décisions anticipées antérieures. Le Customs Ruling Online Search System (CROSS) permet aux importateurs de passer en revue les décisions antérieures relatives à l'importation de produits similaires. Celui-ci vous donne un aperçu du traitement antérieur du CBP pour des marchandises similaires et offre des lignes directrices pour déterminer le bon code pour les envois actuels.

# Exportation des É.-U.—Codes de l'Annexe B

Les exportations en provenance des États-Unis doivent également comporter un code à 10 chiffres, mais ce code doit provenir de « l'Annexe B », qui contient la liste des codes de marchandises exportés, du U.S. Census Bureau. Selon le Census Bureau, les codes d'exportation sont <u>utilisés pour faire le suivi</u> de la quantité de marchandises commerciales exportées des É.-U., et les renseignements sont saisis en fonction du « nombre d'exportations par pays, de la quantité et du montant en dollars ».

Les codes de l'Annexe B sont liés au HTS, mais ils servent à saisir des renseignements différents et ne sont donc pas toujours identiques. La plupart du temps, un code du HTS peut être utilisé comme code d'exportation. Comme <u>l'explique</u> le Bureau du recensement :

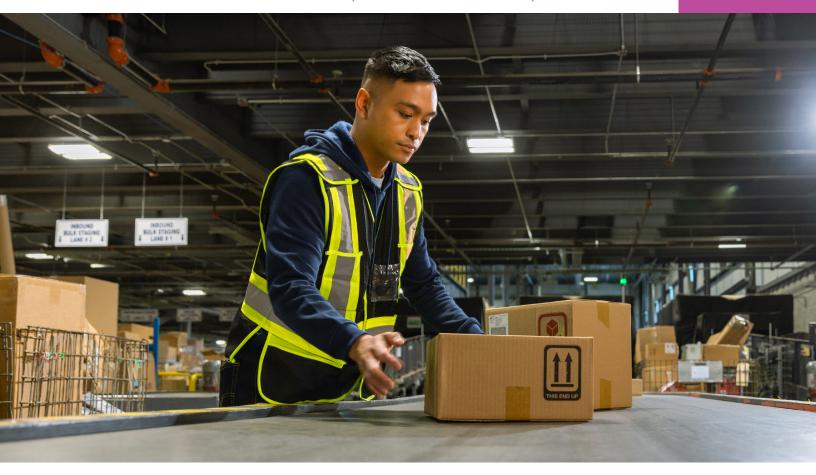
- Les six premiers chiffres du code du HTS et de l'Annexe B sont toujours les mêmes pour un produit en particulier. Une différence importante est le nombre de codes associés à chaque système de classement. Pour les codes d'importation du HTS, il y a plus de 19 000 codes, comparativement à environ 9 000 codes dans l'Annexe B. Cela signifie que plusieurs codes du HTS peuvent correspondre à un seul code dans l'Annexe B.
- Le Census Bureau cite les instruments à vent en laiton comme un exemple de produit pour lequel un code du HTS peut être utilisé comme code d'exportation.

- Les huit premiers chiffres, 9205.10.00, sont les mêmes dans le HTS et l'Annexe B.
- Mais deux options: .40 et .80 sont utilisées pour différencier davantage les codes HTS des instruments en laiton avec .40 pour les produits d'une valeur maximale de 10 \$ chacun et .80 pour les produits d'une valeur supérieure à 10 \$ chacun.
- Toutefois, dans l'Annexe B, un seul code est disponible pour les instruments à vent en laiton.
- Par conséquent, il est possible de convertir les codes du HTS pour les utiliser comme codes de l'Annexe B.
- Le processus fonctionne pour la plupart des produits, mais pas pour tous. Par exemple, les turbines pour les avions sont représentatives des produits pour lesquels des renseignements plus détaillés sont requis pour les exportations que pour les importations. Pour tous les produits de cette catégorie, il n'est pas possible d'utiliser un code du HTS au lieu d'un code de l'Annexe B.

Pour faciliter le processus, le Census Bureau présente sur son site Web une liste des codes du HTS qui <u>ne sont pas valides aux fins d'exportation</u>. L'agence possède également un <u>moteur de recherche pour l'Annexe B</u> pour aider les exportateurs à trouver le bon code dans l'Annexe B.







# Importation au Canada — Système tarifaire des douanes

Un code de classement tarifaire à 10 chiffres doit être attribué à tous les produits arrivant à la frontière canadienne. Le système de classement tarifaire du Canada s'appelle le <u>Tarif des douanes</u> et, comme celui des États-Unis, il est fondé sur le Système harmonisé international.

Tout comme aux É.-U., le classement tarifaire sert plusieurs fins dans les processus internes du Canada :

- 1. Le classement approprié permet d'appliquer le bon montant de droits et de taxes.
- 2. Le système est une source précieuse de statistiques sur les importations.
- 3. Le système détermine l'admissibilité à la franchise de droits en fonction de l'ACEUM et d'autres accords de libre-échange canadiens.
- 4. Le système détermine l'admissibilité d'un produit à l'importation et identifie les produits figurant sur la <u>Liste des</u> marchandises d'importation contrôlée du Canada.

En outre, le gouvernement canadien répertorie plusieurs <u>avantages au classement tarifaire</u>, notamment :

- Il offre des mesures qui allègent les droits et favorisent le développement économique au Canada.
- Il aide les entreprises à s'adapter aux pressions concurrentielles.
- Il réduit les droits pour les partenaires commerciaux du Canada et donne aux entreprises canadiennes un meilleur accès à leurs marchés.
- · Il protège la santé et la sécurité des Canadiens.
- Il donne au Canada le droit d'imposer des surtaxes d'urgence sur les importations qui nuisent aux producteurs nationaux.
- Il permet au Canada d'affirmer ses droits en vertu d'accords commerciaux avec d'autres pays.

# Comprendre le système tarifaire des douanes du Canada

Les codes du Tarif des douanes sont composés de 10 chiffres, les six premiers étant liés au SH international et les quatre derniers étant propres au Canada. Comme l'explique l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), les codes de classement se divisent comme suit :

Chaque numéro de classement comporte les principales parties suivantes :

Position	
Sous-position	
Numéro tarifaire	
Suffixe statistique	

# Voici un exemple : Numéro de classement tarifaire : 9507.90.10.00 Description détaillée : 9507 Position (basé sur le SH international) 9507.90 Sous-position (basé sur le SH international) 9507.90.10 Numéro tarifaire (Canadien) 9507.90.10.00 Suffixe statistique (Canadien)

### Position (quatre premiers chiffres)

La position comprend les catégories qui ont été regroupées. Les positions sont basées sur le système de classement du SH international.

- Les deux premiers chiffres indiquent le chapitre dans lequel se trouve la position.
- Les deux derniers chiffres indiquent l'emplacement de la position dans ce chapitre.

### Exemple:

- Le code tarifaire commençant par 01.03 fait référence à :
- 01 Chapitre 1 Animaux vivants.
- 03 Troisième position du chapitre 1 Porcs vivants.

# Sous-position (chiffres 5 et 6)

- Les sous-positions divisent davantage les produits afin de fournir plus de détails sur les qualités spécifiques.
- Les sous-positions sont fondées sur le système de classement du SH international.

Numéro tarifaire	Description des marchandises
08.04	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs
0804.10.00	Dates
0804.20.00	Figues
0804.30.00	Ananas
0804.40.00	Avocats
0804.50.00	Goyaves, mangues et mangoustes

# Numéros tarifaires (chiffres 7 et 8)

Finances Canada a ajouté des codes aux numéros tarifaires comme moyen de saisir des renseignements additionnels sur les marchandises qui entrent au Canada. Ces subdivisions servent à protéger les industries et les intérêts économiques canadiens.

Numéro tarifaire	Description des marchandises	Tarif de la nation la plus favorisée
96.07	Fermetures à glissière et leurs parties Fermetures à glissière	
9607.11	Avec agrafes en métaux communs	
9607.11.10.00	Étanche à l'air et à l'eau	En fr.
9607.11.90.00	Autre	10 %

# Suffixes statistiques (chiffres 9 et 10)

Les deux derniers chiffres sont utilisés par Statistique Canada. Ces chiffres servent à saisir les détails sur les marchandises, comme la taille, la couleur ou le matériau des composantes.

Numéro tarifaire	Description des marchandises			
8903.91.00	Voiliers, avec ou sans moteur auxiliaire			
Avec moteur auxiliaire :				
8903.91.00.11	D'une longueur n'excédant pas 9,2 mètres			
8903.91.00.12	D'une longueur supérieure à 9,2 mètres			
Sans moteur auxiliaire :				
8903.91.00.21	D'une longueur n'excédant pas 4 mètres			
8903.91.00.22	D'une longueur supérieure à 4 mètres, mais n'excédant pas 6,5 mètres			

Comme l'explique l'ASFC : « Le Tarif des douanes canadien fait la distinction entre les yachts et autres bateaux avec ou sans moteur auxiliaire. Toutefois, les détails n'étaient pas suffisants à des fins statistiques. Par conséquent, le numéro tarifaire 8903.91.00 a été subdivisé pour inclure la longueur d'un yacht ou autre bateau. »

# Trouver le bon code de classement tarifaire

Comme pour les douanes américaines, les représentants canadiens affirment qu'il existe un seul numéro de classement tarifaire exact pour chaque produit. En outre, il incombe à chaque importateur de trouver le bon classement. Des outils sont disponibles pour vous aider durant le processus, notamment :

### Outils de recherche de tarifs en ligne.

Les importateurs au Canada peuvent tirer parti de divers outils en ligne conçus pour les aider à trouver le bon code de tarif douanier. Voici quelques exemples :

- Assistant commercial de Purolator. Cet <u>outil</u>, offert par le fournisseur reconnu de solutions de messagerie et de transport de fret au Canada, permet aux expéditeurs d'identifier rapidement un code de classement tarifaire après avoir fourni les renseignements demandés sur le produit. Le système évalue les renseignements fournis et indique de façon transparente le code de tarif douanier probable.
- Info-Tarif Canada—Une autre option est Info-Tarif
   Canada, qui fournit des renseignements sur le
   classement et les montants tarifaires. Cet outil permet
   aux importateurs et aux exportateurs de trouver
   l'information pour tous les pays avec lesquels le Canada
   a un accord de libre-échange.
- Outil tarifaire de l'ALE—La U.S. International Trade
   Administration offre une ressource en ligne, <u>l'outil</u>
   <u>tarifaire de l'ALE</u>, qui aide les entreprises américaines
   désirant exporter au Canada, au Mexique et dans tous
   les autres pays avec lesquels les É.-U. ont conclu un
   accord de libre-échange.

Il est important de noter toutefois que les résultats générés par les outils en ligne ne servent qu'à conseiller plutôt qu'à recommander fermement un bon code de classement. Chaque importateur est ultimement responsable d'assurer l'exactitude de tout code de classement indiqué sur les documents fournis aux agents des douanes.

# Décisions anticipées.

Un importateur peut demander à l'ASFC de déterminer le bon code de classement d'un produit avant son arrivée à la frontière. Ces décisions sont appelées <u>décisions anticipées</u> et peuvent aider à éliminer toute incertitude ou contestation possible. Toutefois, les décisions anticipées sont exécutoires, c'est-à-dire qu'un expéditeur s'engage à respecter la décision de l'ASFC et ne peut interjeter appel ou remettre en question la décision.

### Base de données sur les décisions anticipées.

L'ASFC tient une base de données <u>des décisions anticipées</u> <u>émises précédemment</u>. Un expéditeur peut consulter cette liste pour déterminer si une décision a déjà été émise pour un produit similaire. Cela permet à l'expéditeur d'obtenir de bons conseils, mais sans renoncer au droit d'appel, si l'ASFC n'est pas d'accord avec sa décision de classement tarifaire.







# Éviter les erreurs de classement courantes

Comme cette discussion l'a expliqué clairement, que vous expédiiez au Canada ou aux États-Unis, le processus de classement tarifaire peut prêter à confusion. Il n'est donc pas surprenant que de part et d'autre de la frontière, les erreurs de classement soient l'une des principales raisons des retards de traitement liés à la douane.

Les erreurs de classement sont également l'une des principales raisons des amendes et des pénalités imposées par les douanes.

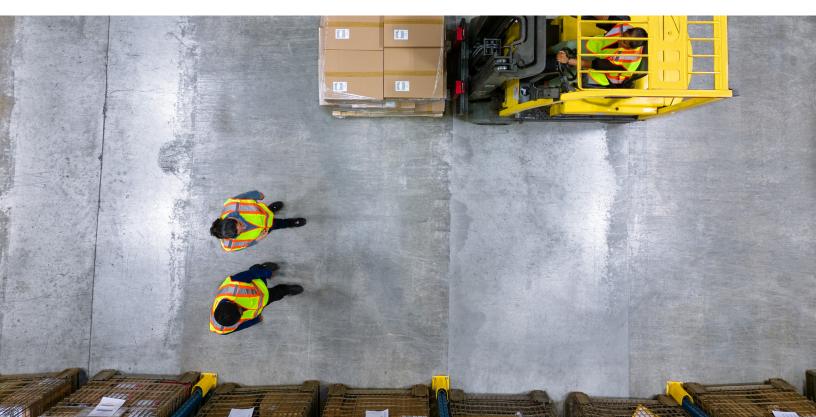
Il y a quelques années, une <u>vérification</u> du gouvernement canadien a révélé que 20 % des produits qui arrivaient à la frontière étaient mal classés, ce qui s'est traduit par un manque de droits à recevoir de 21 millions de dollars pour le gouvernement. Dans certains cas, les erreurs de classement sont délibérées, car les expéditeurs tentent sciemment, et illégalement, d'obtenir un tarif préférentiel. Toutefois, la plupart du temps, les erreurs de classement sont involontaires, habituellement en raison d'une mauvaise interprétation ou d'une erreur administrative. Plusieurs raisons contribuent à la fréquence élevée des envois mal classés :

- Les codes de classement sont complexes et difficiles à comprendre. Un examen rapide de la Liste tarifaire harmonisée des États-Unis ou du Tarif des douanes canadien révèle que les systèmes ne sont pas conçus pour plaire aux consommateurs! Le langage est difficile à suivre et peut parfois sembler contradictoire. Les produits ne sont pas définis dans la terminologie courante. Comme l'a écrit un représentant des douanes des É.-U. dans le World Customs Journal, « les documents ont été conçus pour les agents des douanes et d'autres experts ».
- Les classements tarifaires peuvent être sujets à interprétation. Il n'est peut-être pas surprenant que les importateurs qui cherchent à réduire au minimum leurs obligations tarifaires aient parfois une différence d'opinion avec les agents frontaliers en ce qui a trait à l'attribution d'un code tarifaire à un produit. Lorsque cela se produit, un importateur peut contester l'évaluation de l'ASFC ou du CBP et demander une décision juridiquement contraignante, comme nous en avons discuté précédemment.

- Les classements tarifaires peuvent changer avec peu de préavis. Les gouvernements actualisent régulièrement leurs systèmes de classement et il incombe à l'importateur de se tenir au courant de tout changement pouvant avoir une incidence sur le classement des produits. L'ITC publie un HTS mis à jour chaque année, mais des révisions supplémentaires sont apportées tout au long de l'année. L'ASFC du Canada actualise également son Tarif douanier chaque année et apporte d'autres modifications au besoin. Bien que l'ASFC et l'ITC émettent des avis pour la communauté commerciale lorsque des mises à jour sont apportées au système, l'expéditeur doit s'assurer d'utiliser les renseignements les plus récents lors du classement d'un envoi.
- entreprises impartissent leurs processus de gestion de la conformité à un tiers, ce ne sont pas tous les tiers qui consacrent les ressources appropriées à la tâche complexe du classement des produits. Un rapport du World Customs Journal sur le classement tarifaire a révélé que de « nombreux fournisseurs de services tiers considèrent le classement du SH comme une fonction administrative ou de saisie des données plutôt que comme une fonction de gestion des connaissances ». Par conséquent, bon nombre des personnes chargées de l'attribution des codes n'ont pas la formation appropriée ou la compréhension du processus de classement ou les outils nécessaires à leur disposition.

- Limites des systèmes électroniques et nuances du système tarifaire. Même si les outils en ligne peuvent être utiles dans le processus de classement, ils ne sont pas infaillibles. C'est particulièrement vrai pour les produits qui peuvent avoir des caractéristiques complexes qui ne sont pas prises en considération par les systèmes de classement informatisés, qui attribuent des codes en fonction d'hypothèses plus générales au sujet des attributs du produit.
  - En outre, le World Customs Journal cite « l'utilisation généralisée d'outils de recherche par mot-clé », qui peuvent générer de longues listes de codes possibles, mais qui sont incapables d'appliquer les règles de classement du SH ou les règles et notes particulières. Par exemple, la recherche par mot clé d'un classement tarifaire pour déchiqueteur de papier a produit des centaines de codes suggérés et aucun d'entre eux ne s'est révélé correct.

Peu importe la raison, un envoi mal classé risque de ne pas bénéficier des avantages commerciaux auxquels il a droit en plus d'entrainer le paiement excédentaire ou insuffisant de droits ainsi que des amendes et des répercussions juridiques.







# Qui est responsable des renseignements fournis aux douanes?

De nombreuses entreprises choisissent de faire appel aux services d'un courtier en douanes pour gérer le dédouanement à leur place. Un courtier en douanes agréé par le CBP ou l'ASFC aura une connaissance approfondie de toutes les exigences et de tous les protocoles douaniers ainsi qu'une expérience pratique réelle en gestion du processus de dédouanement. Le CBP et <u>l'ASFC</u> publient des listes de courtiers autorisés qui sont autorisés à traiter avec un importateur.

Comme le fait remarquer le CBP, les courtiers en douane « assument le fardeau de la documentation et d'obtention d'une caution du CBP au nom de l'importateur ».

Ce qu'ils ne font pas, toutefois, c'est assumer la responsabilité de l'importateur. Comme l'ont clairement expliqué le CBP et l'ASFC, l'importateur demeure responsable de veiller à l'exactitude de tous les renseignements fournis aux douanes ainsi que de tous les droits et frais dus.

« L'importateur est toujours ultimement responsable de connaître les exigences du CBP et de s'assurer que son importation est conforme à toutes les règles et à tous les règlements fédéraux, indique le CBP, mais avoir recours à un courtier en douanes peut vous éviter de commettre des erreurs coûteuses. »

Cela signifie que, même si un courtier en douanes peut aider à guider une entreprise tout au long du processus, un importateur doit comprendre les renseignements fournis aux douanes en son nom. Un importateur doit passer en revue tous les documents et s'assurer de remettre en question tout ce qui semble étrange avant de les soumettre aux douanes.



# Corriger un classement tarifaire inapproprié

Si un importateur se rend compte qu'une erreur s'est glissée dans les renseignements signalés au CBP ou à l'ASFC, la partie peut divulguer volontairement ces renseignements. En signalant volontairement l'erreur, un importateur peut réduire considérablement le montant des pénalités qui auraient été imposées si les agents des douanes avaient découvert l'erreur et ouvert une enquête.

# Erreurs dans les documents de douane américains

En ce qui concerne le CBP, les importateurs doivent faire preuve de diligence raisonnable en s'assurant que les renseignements fournis sont exacts et complets. Selon une analyse des experts en commerce international de <u>Braumiller Law</u>, la norme de la « diligence raisonnable » oblige l'importateur à faire preuve de diligence raisonnable lors des transactions d'importation. Une consultation avec un courtier en douanes et déployer des efforts documentés de bonne foi pour fournir des renseignements exacts en est un exemple.

Lorsqu'une erreur se produit, l'une des premières considérations du CBP est de savoir si l'importateur a respecté la norme de diligence raisonnable. S'il est déterminé qu'un importateur a fait preuve de négligence en fournissant des renseignements inexacts, le CBP imposera probablement des pénalités. Mais la détermination qu'une diligence raisonnable a été exercée peut atténuer la gravité de la réponse du CBP. L'analyse de Braumiller donne comme exemple un litige, États-Unis c. Horizon Products International, Inc., dans laquelle le gouvernement a tenté d'imposer des pénalités à l'entreprise pour avoir importé par négligence un morceau de contreplaqué en franchise de droits, alors qu'en fait celui-ci était assujetti à un taux de droit de 8 %.

Le gouvernement a prétendu qu'Horizon avait fait preuve de négligence et avait tenté d'imposer une amende de 324 540 \$. Pour se défendre, Horizon a admis son erreur, mais a soutenu avoir fait preuve d'une diligence raisonnable en consultant un courtier en douanes. Dans sa décision, la Cour n'a trouvé aucune preuve « concernant les mesures prises par Horizon de son propre chef ou par un courtier en douanes agissant au nom d'Horizon pour déterminer le bon classement », même après que l'erreur de classement ait été connue. Cette situation, ainsi que d'autres facteurs atténuants, a entraîné l'imposition d'une pénalité de 162 270 \$, plus les intérêts.

Comme cet exemple l'indique clairement, les importateurs doivent accorder la priorité à l'exercice d'une diligence raisonnable et à la documentation attentive de toutes les mesures prises pour s'assurer de fournir les documents et renseignements de bonne foi.



### Divulgation préalable volontaire

Si un importateur se rend compte qu'il n'a pas fait preuve d'une diligence raisonnable dans la déclaration de l'information au CBP et que cette omission a entraîné des erreurs dans les documents de déclaration, l'entreprise peut volontairement divulguer l'information. De telles erreurs sont signalées au CBP par la soumission d'une « divulgation préalable », tel que décrit dans la loi fédérale.

Selon le cabinet d'avocats international <u>George R. Tuttle</u>, une divulgation préalable bien préparée et déposée en temps opportun protège l'importateur et peut réduire considérablement le montant des pénalités qui auraient été imposées si les douanes avaient intenté une poursuite administrative.

Le <u>CBP</u> indique qu'une divulgation préalable dûment déposée nécessite qu'un importateur fournisse un rapport écrit contenant les renseignements suivants :

- Une explication des circonstances de l'infraction, y compris la nature de l'erreur ou les renseignements inexacts soumis;
- · Les entrées visées ou de la période visée par la divulgation.
- Les renseignements exacts qui auraient dû être inclus dans la documentation originale.
- · Le paiement de toutes les obligations dues.

Le délai est très important pour soumettre une divulgation préalable. La divulgation préalable doit être soumise pendant que le déclaration est encore ouverte, avant que le CBP découvre l'erreur et lance sa propre enquête. De cette façon, la divulgation est considérée comme volontaire, ce qui est pris en considération lors de l'établissement des pénalités.

Comme l'explique le CBP, une divulgation préalable doit être déposée dès que possible, lorsqu'une erreur est détectée. « Si vous retardez la soumission d'une divulgation préalable, vous courez le risque que le CBP découvre l'infraction, lance une enquête officielle et vous avise du début d'une enquête officielle, vous enlevant ainsi votre droit de faire une divulgation préalable. »

### Post Summary Correction (PSC)

Le CBP a imposé l'utilisation d'une nouvelle « initiative à guichet unique » qui sert maintenant de point d'entrée centralisé pour la soumission des documents commerciaux au CBP et aux « autres organismes gouvernementaux » associés. À partir de maintenant, toute l'information et la documentation doit être soumise par voie électronique par l'entremise de <u>l'environnement commercial automatisé</u> (Automated Commercial Environment, ACE) du CBP, la plateforme technologique qui soutient l'initiative à guichet unique. Par conséquent, le processus d'importation est passé d'un système sur papier à un système électronique.

Ce changement a entraîné la nécessité de créer un mécanisme permettant aux membres de la communauté commerciale de corriger ou de modifier les renseignements soumis dans l'ACE. Ce mécanisme est la <u>Post Summary Correction</u> qui a remplacé le processus Post Entry Amendment (PEA), qui était en place pour traiter la soumission de documents papier.

Dans le cadre du processus de la PSC, un importateur peut corriger ou modifier les renseignements fournis au CBP après le dépôt des documents, mais avant la liquidation de la déclaration. Le système de PSC peut être utilisé à différentes fins, notamment pour corriger les erreurs ayant entraîné un paiement excédentaire ou insuffisant de droits, ou pour corriger des erreurs de classement involontaires.

Une PSC est essentiellement un nouveau résumé de la déclaration qui remplace une déclaration initiale. Les PSC peuvent être soumises pour les déclarations qui ont été classées et « acceptées » par l'ACE. Les PSC peuvent être soumises dans les 300 jours suivant la date de la saisie et jusqu'à 15 jours suivant la date de liquidation prévue.

Les importateurs sont tenus par la loi de corriger les renseignements erronés soumis au CBP. Le dépôt d'une PSC est un moyen rapide et relativement simple de respecter cette obligation.

### **Contestations**

Le CBP prendra la décision finale concernant le classement tarifaire approprié pour un envoi en particulier.

Le CBP pourrait rejeter un classement tarifaire attribué par un importateur, par exemple, ce qui augmenterait considérablement le montant des droits dus. Ou, le CBP pourrait décider qu'un importateur a fait preuve de négligence en créant ce classement tarifaire inapproprié et soumettre l'affaire à une éventuelle action en justice.

Si le CBP prend une décision avec laquelle un importateur n'est pas d'accord et que la liquidation de l'envoi a déjà eu lieu, l'importateur peut intenter un recours en contestation administrative.

Selon le CBP, dans les 180 jours suivant la liquidation, l'importateur ou son courtier ou avocat peut contester la décision du CBP en déposant une contestation en vertu de l'article 514 de la Loi sur le tarif des douanes (Tariff Act) de 1930. Les contestations sont généralement consignées à l'aide du formulaire CB 19, qui contient des directives précises. Les contestations peuvent également être soumises par voie électronique dans le module de l'ACE ou sur papier à n'importe quel point d'entrée.

### Erreurs dans les documents de douane canadiens

Les erreurs dans les dépôts à l'ASFC sont régies par la politique sur l'établissement d'une nouvelle cotisation de l'Agence, qui décrit le processus de correction des renseignements erronés. Selon l'ASFC, conformément aux lois canadiennes, un importateur « est tenu de corriger une déclaration d'origine, de classement tarifaire ou de valeur en douane dans un délai de 90 jours après avoir eu des motifs de croire que la déclaration est inexacte ».

Mais qu'entend-on par « avoir eu des motifs de croire »?

Selon l'ASFC, « avoir des motifs de croire survient chaque fois qu'un importateur a des informations spécifiques concernant l'origine, le classement tarifaire ou la valeur en douane de marchandises importées qui donnent à l'ASFC des motifs de croire qu'une déclaration est inexacte ».

L'ASFC avise les importateurs que, si une erreur est découverte avant le traitement d'un envoi, un « rajustement » peut être effectué au moyen du formulaire B2 de l'ASFC. Le formulaire doit être rempli et retourné à l'ASFC dans le délai de 90 jours. Ce processus de rajustement vise les changements qui n'ont aucune incidence sur les revenus ou qui font en sorte qu'un importateur doit de l'argent au gouvernement.

Toutefois, selon l'analyse du service de courtage en douane Farrow, si un importateur a des raisons de croire que les renseignements sont inexacts et ne soumet pas les renseignements révisés dans les 90 jours, des pénalités seront imposées conformément au Régime des sanctions administratives pécuniaires (RSAP).

Il est important de noter que pour les importateurs canadiens et américains, la divulgation volontaire de renseignements erronés est toujours préférable à la découverte de l'erreur par les agents des douanes. En déclarant et en corrigeant lui-même les problèmes, un importateur peut généralement mitiger les conséquences et, dans certains cas, réduire au minimum le montant des pénalités imposées et la probabilité d'être ciblé pour une vérification douanière.





# **Conclusion**

Si les expéditeurs nord-américains ont des doutes quant au sérieux du traitement réservé par les agents des douanes au classement tarifaire, les activités actuelles relatives à certains produits en provenance de la Chine devraient dissiper toute interrogation.

Comme l'a rapporté <u>GateHouse Media</u>, les agents des douanes ont remarqué une « augmentation du classement erroné potentiel des codes de produits » comme moyen d'éviter de payer les tarifs plus élevés actuellement en vigueur pour un éventail de produits chinois. Les entreprises profitent des similitudes entre les codes de classement tarifaire pour tromper les agents des douanes en indiquant des codes qui n'entraînent pas un taux tarifaire élevé, plutôt que du bon code associé à un taux plus élevé.

Une analyse de <u>GateHouse Media</u> a confirmé que les importations de produits à tarifs moins élevés ont augmenté, tandis que celles de produits assujettis à des tarifs plus élevés ont diminué. « Cela vous montre à quel point ces produits sont similaires et à quel point il est difficile de faire la distinction entre les uns et les autres, fait remarquer un analyste de GateHouse.

Cette pratique viole les pratiques commerciales internationales, bien entendu, et toute personne ayant utilisé intentionnellement un code de classement incorrect s'expose à des amendes et à des pénalités punitives. Par exemple, un courtier en fret de Shenzhen, en Chine, a indiqué qu'un client qui tentait d'éviter des tarifs douaniers plus élevés s'était vu imposer des amendes et des frais plus élevés que ce qu'il aurait économisé si le stratagème avait réussi. L'entreprise, dit-il, a fini par faire faillite.

Sans surprise, de telles tentatives de classer incorrectement les envois ont attiré l'attention des agents des douanes. Le rapport de <u>Gatehouse Media</u> indique que les pénalités, les saisies d'envois et les enquêtes ont toutes augmenté au cours des dernières années. Tout ce qui semble suspect, explique un agent des douanes, la « <u>CBP va l'arrêter et l'examiner.</u> »

Bien que la grande majorité des commerçants cherchent à fournir des renseignements précis et complets aux douanes, cet exemple illustre la complexité du classement tarifaire et à quel point il est facile de faire une erreur. Toutefois, étant donné les conséquences d'un classement inadéquat, comme le paiement en trop des droits, les avantages commerciaux manqués, les amendes potentielles et les retards dans l'expédition, il est important de prendre le temps de s'assurer que les classements tarifaires sont exacts.





Un classement tarifaire adéquat est un élément essentiel de la conformité douanière. Faites équipe avec un transporteur qui comprend les exigences de dédouanement pour veiller à l'acheminement de vos envois.

Contact us





# Références

- 1. <u>Amendements applicables à partir du 1er janvier 2022</u>, Organisation mondiale des douanes, consulté le 28 février 2023.
- 2. Brock, Jan, « AMPS Under the Microscope: The Continual Evolution », Pacific Customs Brokers, 23 novembre 2022.
- 3. Cherniak, Cyndee Todgham, « What Every Importer Should Know About Canada's Customs Duty Reassessment Policy », Canada-U.S. Blog, 12 janvier 2016.
- 4. <u>Tarif des douanes 2022</u>, Agence des services frontaliers du Canada, 20 février 2023.
- 5. Goodrich, John, <u>« When Classifying Parts Using HTS Codes, Read the Notes! »</u> Shipping Solutions, 10 septembre 2018.
- 6. <u>« Manuel sur le classement tarifaire des importations canadiennes : Les origines du classement tarifaire »</u>, Agence des services frontaliers du Canada, 24 janvier 2022.
- 7. « Harmonized Tariff Schedule of the United States HTS) », U.S. International Trade Commission, consulté le 28 février 2023.
- 8. Horvath, Jennifer, « The Reasonable Care Standard », Braumiller Law Group, Dallas, TX, consulté le 1er mars 2023.
- 9. Kappler, Holm, <u>« Reversing the trend : low cost and low risk methods for assuring proper duty payments »</u>, World Customs Journal, Volume 5, Numéro 2, septembre 2011.
- 10. Malone, Kenny, « How the Case of the "Snuggie" Impacts Tariffs and Trade », National Public Radio, 30 mars 2017.
- 11. Martin, Taylor, « Exporting with Import Classification Numbers », U.S. Census Bureau, 9 juillet 2018.
- 12. Newman, Andrew Adam, « Lot of Laughs, and Even More Sales », The New York Times, 21 décembre 2010.
- 13. <u>« Post Summary Corrections »</u>, U.S. Customs and Border Protection, 21 novembre 2022.
- 14. <u>« Prior Disclosure »</u>, Law Offices of George Tuttle, consulté le 3 mars 2023.
- 15. Smiszek, Mike, <u>« The multi-Purpose Role of the U.S. Harmonized Tariff Schedule »</u>, Braumiller Consulting Group, 12 décembre 2022.
- 16. <u>« "The Blanket You Wear" Importer Challenges Tariff Classification »</u>, Bloomberg Law, 24 janvier 2022.
- 17. <u>« United States v. Horizon Products International Inc. »</u>, 229 F. Supp. 3d 1370, United States Court of International Trade, Court No. 14-00104; 7 juin 2017.
- 18. «What Importers Must Know About Reason to Believe », Farrow Customs Agents, 5 juillet 2018.
- 19. « En quoi consiste le Système harmonisé (SH)? », Organisation mondiale des douanes, consulté le 28 février 2023.
- 20. Zhang, Dian, <u>« Analysis suggests companies might be miscoding to avoid tariffs »</u>, GateHouse Media, tel que publié sur Wilmington, NC StarNews Online, 1er septembre 2019.